



Rives de Saône

Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
COTE D'OR

Date de convocation :

29/04/2026

Date d'affichage :

29/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260519-45\_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

**Séance du 06 mai 2026**

Délibération n°45 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Seurre (rue des écoles 21250), sous la présidence d'Alain BECQUET, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 51 pouvoirs : 5

votants : 56

**Délégués Titulaires Présents :**

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. BRAGANÇA Damien
Auvillars Sur Saône	M. CAIRE Dominique	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. MONIN BAROILLE Claudine	Losne	Mme BOS Aude Mme BREBANT Laurence M. GENELOT Denis M. JACOB Dominique
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Brazey-en-Plaine	Mme BALME Armelle M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie M. DELEPAU Gilles Mme FRANÇOIS Martine M. PICHON Patrick M. POUILLY Mathieu	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GHUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henri
Charrey-sur-Saône	M. VANDENBROUCKE François	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Chivres	M. BRENOT Thierry	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Echenon	M. TIRQUIT Sylvain	Saint Jean de Losne	Mme DEPREY Martine Mme DUPARC Marie-Line
Franxault	M. CHENIER Pascal	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. MASSOT Gilles	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Grosbois les tichey	M. BRACQUEMOND Fabrice	Saint Usage	M. BOULAHYA Rachid Mme HOSTALIER Valérie Mme ROSE Dominique
Jallanges	M. DAZY Jean	Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Labergement les Seurre	M. DESMIST Xavier Mme DUFOUR Joëlle	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CAMPANA Marie-Christine M. DUBIEF Jack Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine M. ROUSSELET Jean-Louis Mme SIRUGUE Sarah

Labruyère	Mme GILARDET ALOÏZOS Céline	Trouhan	ID : 021-242101509-20260519-45_2026-DE Trois
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne		

**Délégués Titulaires absents représentés :**

Echenon	Mme NINOT Angéline	Pouvoir à M. TIRQUIT Sylvain
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Tichey	M. VARIOT François	Suppléance à Mme BARBIER Rachel
Trugny	Mme CHIFFLOT Magali	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul

**Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :**

Auvillars sur Saône	Mme RENARD Patricia
Broin	M. JOINIE Marc
Chamblanc	Mme HARDY Christine
Chivres	M. MALUTA Denis
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoit
Trouhans	M. BOMPY Alexandre

**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Désignation des représentants de la Communauté de communes dans les associations – COFOR21**

Rapporteur : M. Alain BECQUET, Président

Vu l'article L2121-33 du CGCT qui dispose : « Le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Vu la décision de Bureau n°21-2025 du 12 mai 2025 approuvant l'adhésion à l'association COFOR 21,

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à l'assemblée générale de l'association,

M. THEVENIN Sébastien se porte candidat au poste de titulaire.

M. BECQUET Alain se porte candidat au poste de suppléant.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.  
A l'unanimité des présents (56 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président procède à l'élection pour le poste de titulaire.

Vote à main levée :  
Votants : 56                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 56

**M. THEVENIN Sébastien est élu titulaire à l'assemblée générale de la COFOR 21.**

Le Président procède à l'élection pour le poste de suppléant.

Vote à main levée :  
Votants : 56                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 56

**M. BECQUET Alain est élu suppléant à l'assemblée générale de la COFOR 21.**

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260519-45\_2026-DE



Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Dominique JACOB

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DJ', written over a faint circular stamp.

Le Président,  
Alain BECQUET

